

4. NATURE ET OCCUPATION DES LOCAUX A DÉMOLIR

<input type="checkbox"/> Logements <input type="checkbox"/> locaux mixtes (à usage d'habitation et professionnel) <input type="checkbox"/> Commerces ou artisanats <input type="checkbox"/> Entrepôts commerciaux <input type="checkbox"/> Bureaux <input type="checkbox"/> Locaux industriels <input type="checkbox"/> Bâtiments agricoles <input type="checkbox"/> Locaux professionnels sans caractère commercial (profession libérale) <input type="checkbox"/> Autre → Nature	Nombre de logements à démolir	
	Surface habitable (SHON)	

5. MOTIFS DE L'OPÉRATION

Indiquer les motifs pour lesquels la démolition est envisagée (reconstruction d'un autre bâtiment, restauration des bâtiments existants, « Curetage », mise en valeur des sols, etc...).

6. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je (ou nous) soussigné(s), auteur(s) de la présente demande, certifie (certifions) exacts les renseignements qui précèdent et attestent avoir qualité pour demander la présente autorisation.

A.....

Le.....

Signature du (ou des) demandeurs

La demande et le dossier sont établis en 3 exemplaires et un supplémentaire destiné à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France. Tous les exemplaires de la demande et du dossier sont adressés par pli recommandé, avec avis de réception postal, au Président du Conseil Territorial ou déposés contre décharge auprès des services chargés de l'urbanisme.

Le dossier joint à la demande comprend le plan de situation, le plan de masse des constructions à démolir ou à conserver, coté dans les trois dimensions et précise :

- a) les conditions actuelles d'utilisation ou d'occupation du bâtiment ;
- b) la surface hors œuvre nette ;
- c) les motifs de l'opération projetée ;
- d) en cas de démolition partielle, la nature et l'implantation des travaux nécessaires.